



Redéfinir le socle commun

La définition du socle commun doit correspondre à ces différentes caractéristiques :

> Le socle commun doit être pour nous un **projet intégré** qui incite à la **continuité éducative et la complémentarité** des regards entre les différents champs disciplinaires. Il fait une large place aux **valeurs** à promouvoir et aux **visées** éducatives ambitieuses : ce n'est pas un socle minimal, kit de survie pour l'employabilité, mais bien un socle qui permet à chacun de :

- Construire sa personnalité
- Comprendre le monde dans lequel il vit
- Agir dans et sur ce monde en citoyen éclairé et exigeant

> Le socle commun est un **cadre** dans lequel s'inscrit le programme de formation de chaque école et collège. **Les programmes disciplinaires sont construits comme des référentiels** et mis au service de l'acquisition par tous des compétences du socle. Les équipes ont une marge reconnue d'adaptation des contenus et sont responsables dans le cadre du conseil pédagogique de l'élaboration de parcours de formation et de validation des compétences acquises. Elles déterminent ainsi quand et comment elles vont utiliser l'histoire des arts, les IDD, le PDMF ou leurs équivalents pour permettre aux élèves de construire des compétences transversales au-delà des compétences construites dans les enseignements disciplinaires.

> **Les contenus de formation** répondent non seulement aux grandes questions que se pose l'humanité mais aussi aux questions que se posent les jeunes ici et maintenant.

> Le socle commun redéfini doit inciter à :

- **Développer des compétences** (établir un rapport différent aux savoirs, se recentrer sur la formation de la pensée et le développement de l'autonomie) : passer d'un enseignement principalement dédié à l'exposition de contenus à un enseignement centré sur les apprentissages des élèves et plaçant au cœur du temps scolaire le travail personnel des élèves. Assurer des acquis solides aux élèves plutôt que la capacité à stocker provisoirement des informations oubliées dès le contrôle passé. Dépasser les connaissances pour elles-mêmes ou pour exécuter des tâches exclusivement scolaires mais construire les connaissances comme des ressources sur lesquelles s'appuyer pour agir.

- Transformer les enseignants experts de leur discipline en enseignants experts en apprentissage

- **Mettre l'évaluation au service de l'apprentissage** : sortir de la logique des notes et des moyennes pour passer à une évaluation des compétences en utilisant des échelles de niveau (compétence très peu développée à compétence marquée), seul le premier niveau ne permettant pas la validation du socle (sortir du binaire et des usines à cases : items et sous-items). Sortir de la pression évaluative qui réduit les apprentissages à ce qu'on sait mesurer facilement et oublie la construction des compétences complexes. Sortir de l'illusion d'une mesure objective des acquis (la note chiffrée, les pourcentages ne sont pas plus scientifiquement justes que les appréciations qualitatives). Accepter que tout ne peut pas s'évaluer quantitativement et qu'on peut aussi évaluer qualitativement.

- **Une formation décrochée et une organisation par cycles** (3 cycles dans la scolarité obligatoire CP/CE1/CE2, CM1/CM2/6ème, 5ème/4ème/3ème). La maternelle (un cycle PS/MS/GS) ne fait pas pour l'instant partie de la scolarité obligatoire.

> Il s'inscrit dans **une logique inclusive** : pas de dispositifs particuliers ségrégatifs pour élèves ciblés, pas de redoublement.

> Il va de pair avec **la différenciation régulée** dans la classe (à opposer à la différenciation inconsciente et incontrôlée observée actuellement), une pratique de **l'accompagnement, de la régulation en équipe et de la collaboration** : **le socle commun doit rendre impossible l'exercice solitaire du métier d'enseignant.**



Quelle définition ?

Le socle commun défini par le décret de juillet 2006 est une première traduction-trahison du cadre européen des compétences clés. Les programmes de 2008 et le LPC (souvent les seuls outils connus et utilisés par les enseignants) sont en contradiction avec les principes mêmes du socle commun et la construction de compétences : ils atomisent les contenus de formation en une succession d'items isolés à acquérir annuellement. Les savoirs scolaires sont évalués pour eux-mêmes et sans lien avec les compétences à construire. Celles-ci restent donc de l'ordre de l'implicite et s'acquièrent hors de l'école.

Propositions :

- Supprimer les programmes de 2008
- Adapter au plus vite le LPC. Pour l'année 2012/2013, il doit être conservé mais nous demandons que seuls les domaines soient renseignés (pas les items).

Nous pensons qu'il est possible de reprendre le travail de définition du socle commun **à partir des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie européennes.**

- Communication dans la langue maternelle
- Communication en langues étrangères
- Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologie
- Compétence numérique
- Apprendre à apprendre
- Compétences sociales et civiques
- Esprit d'initiative et d'entreprise
- Sensibilité et expressions culturelles

Leur définition est riche et ambitieuse (elle n'oppose pas, contrairement aux idées répandues par certaines grandes fédérations syndicales, connaissances et compétences et fait une véritable place à la culture dans toute sa diversité). Elle peut permettre à une instance indépendante (voir les propositions de la Commission Thélot en la matière) à construire d'élaborer le cadre du socle commun (8 compétences-clés déclinées en 4 ou 5 compétences maximum. Les compétences clés (ou domaines) doivent être inscrites dans la loi. Leur déclinaison par l'instance indépendante relèvera du décret.

Les programmes, élaborés par des groupes mixtes, soumis à l'avis de l'instance indépendante, qui en aura défini le cadre unifié, devraient proposer un vocabulaire commun et être élaborés du primaire au collège dans la continuité. Ils devraient proposer des situations d'apprentissage et des situations d'évaluation.



Quelle certification ?

Le DNB et le CFG doivent être supprimés sous leur forme actuelle.

Il ne peut pas y avoir discordance entre validation du socle et examens terminaux. Nous proposons qu'ils soient remplacés par un Brevet du socle commun qui atteste des niveaux atteints dans les différentes compétences du socle. Ces niveaux sont évalués dans des travaux divers : travaux interdisciplinaires, projets collaboratifs, portefeuille de réussites... Il est possible de conserver pour certaines compétences des épreuves écrites sous la forme traditionnelle.

La définition du socle commun et des compétences doivent être compatibles avec une validation par des adultes en formation. L'actuel LPC, trop centré sur les apprentissages disciplinaires formels en scolarité initiale, s'est révélé totalement inadapté à la validation des compétences des élèves de 3ème SEGPA et des adultes en prison par exemple.



Quelles conséquences ?

L'organisation du travail des élèves et des personnels est inévitablement modifiée par cette nouvelle logique.

> Le temps doit être pensé comme une ressource pour les apprentissages :

- Temps disciplinaires,
- Temps interdisciplinaires,
- Travail personnel des élèves intégré,
- Aide intégrée en classe en primaire en co-intervention
- Accompagnement pour tous

> Le regroupement des élèves n'est pas systématiquement le groupe-classe :

- Groupes de besoin
- Groupes de tutorat et d'entraide
- Groupes d'atelier...

> Le temps des enseignants est aussi à réorganiser :

- Temps d'enseignement disciplinaire
- Temps d'encadrement du travail personnel et d'accompagnement
- Temps de co-animation d'ateliers
- Temps de travail en équipe et en partenariat
- Temps de formation sur site

La formation initiale et continue de tous les personnels, y compris les cadres intermédiaires (personnels de direction, IEN et IA-IPR) est au cœur des transformations.